



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **15 MARS 2024**

Nos références : MEFI-D24-02698

Monsieur le secrétaire général,

Par votre courrier du 29 février 2024, vous nous faisiez part de vos attentes quant à la mise en œuvre rapide de la réforme de la haute fonction publique pour la fonction publique hospitalière.

La réforme de la haute fonction publique est un engagement fort du président de la République pour permettre d'attirer des profils plus diversifiés, de construire des parcours plus individualisés, et de dynamiser les carrières, afin de mieux répondre aux nouveaux enjeux de l'action publique et aux attentes des haut-fonctionnaires.

Conformément à cette orientation, après plusieurs mois de travail avec les organisations syndicales et les employeurs de la fonction publique hospitalière, nous vous confirmons l'application de cette réforme pour les directeurs d'hôpital.

Cela se traduira concrètement par une structure en trois grades et une amplitude des grilles similaires à celles mises en place pour les administrateurs de l'État. Un régime de primes, inspiré du RIFSEEP existant dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale, viendra remplacer l'actuelle Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) des directeurs d'hôpital, qui aujourd'hui ne permet pas suffisamment de valoriser l'exercice de fonctions ou de responsabilités nouvelles.

L'existence d'une communauté d'enjeux et d'exigences vis-à-vis du citoyen, commune aux trois versants, justifie des responsabilités accrues, et donc un cadre de gestion et de rémunération retravaillé en conséquence. C'est la logique qui a conduit à la réforme mise en place pour les administrateurs de l'État, et qui trouve tout son sens pour les directeurs d'hôpital.

C'est dans ce cadre que cette réforme permettra, s'agissant des directeurs d'hôpital, de reconnaître l'évolution et des responsabilités de leurs métiers, que vous décrivez dans votre courrier. Celles-ci ont en effet crû fortement ces dernières années, au regard des attentes que

1/2

Monsieur Philippe GUINARD
CHFO
14 rue Vésale
75005 PARIS

101 rue de Grenelle
75327 Paris 07

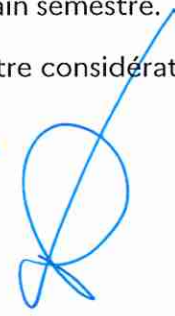
nous plaçons en eux compte-tenu des enjeux majeurs que nous connaissons en matière de territorialisation de l'offre de soins, d'accompagnement des transitions, notamment démographique, de management d'équipes, et de gestion exemplaire des finances publiques.

Par ailleurs, cette réforme n'est pas exclusive de la poursuite des travaux en faveur de l'attractivité des corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux et des directeurs des soins.

Nos cabinets, en lien avec la direction générale de l'Offre de Soins, reviendront vers vous pour poursuivre les travaux visant la finalisation de cette réforme au cours du prochain semestre.

Nous vous prions de croire, Monsieur le secrétaire général, à l'assurance de notre considération distinguée.

Bras & ms



Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation et
de la Fonction Publiques

Frédéric VALLETOUX
Ministre délégué chargé de la
Santé et de la Prévention